

Léchelle

INFORMATIONS MUNICIPALES 2013 N°1

LA MAIRIE

est ouverte les lundis et jeudis de 16h à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69

Fax : 01 64 00 85 39

Mail : mairie.lechelle@wanadoo.fr

Aire de jeux



Nouveaux jeux

École



Nouvelles Fenêtres

Salle de mariage et de conseil



Peinture refaite

Cantine



Nouvelles toiture et fenêtres

La fête des voisins

Réunissez-vous avec vos voisins pour passer un moment important de convivialité et d'amitié. A Cormeron et Lunay ce sera le vendredi soir 31 mai à partir de 18h30 (pour les habitants de ces 2 hameaux bien sûr !).



La neige

Dès qu'il y a de la neige, les employés communaux passent avec la lame. Merci de comprendre qu'ils dégagent la route mais ne peuvent pas retirer les congères formées devant vos entrées (le tour complet des hameaux et du village mesure toujours 22 kms).

Les chiens

Vous avez un ou plusieurs chiens ; restez en maitre en veillant à ce qu'ils n'aboient pas sans arrêt et en vérifiant qu'ils ne s'échappent pas.

Pensez à vos voisins !

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à **ÉVITER DE PORTER ATTEINTE A LA TRANQUILITÉ DU VOISINAGE** : aboiements prolongés et intempestifs, vagabondage, déjections incontrôlées.

LA DÉRATISATION

La commune ayant opté pour une solution moins coûteuse, c'est désormais aux employés communaux que vous devez demander les produits.

Les sapins de Noël

Tous les ans, des sapins de Noël traînent dans les rues. Pour éviter ce désordre, la municipalité a décidé de procéder au ramassage de ceux-ci entre le 14 et le 18 janvier après le 18, il sera trop tard ! Alors si ce service vous intéresse, n'oubliez pas la date !

Association AFL



Cela fait 3 ans, que l'association Léchelloise a été créée ! De 13 à 93 ans, tous les amoureux du football sont les bienvenus. Alors venez nous rejoindre !

Nous jouons entre nous le dimanche de 10H à 12H au Stade Municipal de Léchelle "René PETITPAS". Régulièrement l'association AFL participe à des matchs amicaux contre des équipes de la région.

Pour vous inscrire, présentez vous le dimanche au stade de Léchelle entre 10H et 12H.

L'association sera ravie de vous accueillir.



Les vœux du maire

Le Maire présentera ses vœux aux Léchellois le 13 janvier 2013 à partir de 11h au foyer rural.

Venez nombreux !

C'est aussi un moment de convivialité !

LA CANTINE

C'est nouveau : le paiement de la cantine est désormais possible par internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant les informations d'identification collectivité et référence qui sont sur votre titre à payer.

LE BRUIT, LES FEUX

Les problèmes de voisinage générés par ces sujets pourraient être FACILEMENT évités : il suffit de se référer à la règle annoncée dans le guide pratique communal (page 13) distribué en début d'année 2012. Conformez vous y !

Un rappel malgré tout :

LES FEUX

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets polluants est INTERDIT.

Le brûlage de déchets végétaux est toléré mais règlementé :

- ✓ interdit tous les jours du 15 juin au 15 septembre.
- ✓ interdit les jours ouvrables après 17h30.
- ✓ interdit les dimanches et jours fériés.
- ✓ Il DOIT être éloigné à plus de 10m des voisins et de la route.

Merci de respecter cette réglementation et vos voisins.

Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral du 13 novembre 2000 n° 00 DDASS 18SE stipule :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

de 7 h à 20 h du lundi au vendredi
les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30
les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

La centrale nucléaire de Nogent sur Seine

Un exercice d'évacuation grandeur nature sera organisé le 9 avril, toute la zone géographique située dans un rayon de 4 km est concernée.

Ce jour là, la circulation sera probablement interdite dans Nogent...

Un enfant un jouet et l'association TOP MOTO



19 sacs et 3 cartons de jouets et jeux avaient été apportés en mairie. Le 2 décembre à 8h45, les camionnettes accompagnées de 233 motos ou autres engins (quads, mobylette, shoppers, side cars) sont venus récupérer tous vos dons afin de les confier ensuite à la Croix Rouge qui s'occupera de les offrir aux enfants chez qui le Père Noël ne passe pas.

Merci à tous.



Le 14 juillet 2012

Les léchellois venus participer aux jeux proposés dans la cour de l'école ont apprécié les cadeaux et l'apéritif servi dès 18h45. Cela a été un agréable moment de sympathie.

En 2013, venez participer !

Les routes

Un programme de réfection de certaines portions de rues est prévu : 140 000 euros.

Un conseil pour éviter une dégradation rapide de vos routes : ne roulez pas dans les flaques d'eau des bas côtés !

Le maillage de l'eau

Des problèmes administratifs et législatifs font prendre du retard à ce projet.

Une demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine a été accordée par la Préfecture.

SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Chaque propriétaire foncier de Léchelle a reçu une lettre provenant de la communauté de communes du provinois car c'est à elle qu'a été confiée cette compétence.

Des réunions publiques sont prévues (cf. page n°25 à 27) ; venez nombreux pour y recevoir toutes les informations utiles et nécessaires pour comprendre cette démarche.

La Crèche

Cette crèche a été réalisée par des bénévoles.



ipns

LE STATIONNEMENT A PROVINS

Attention au ticket de stationnement que vous devez apposer sur le tableau de bord de votre voiture, même pour les 15 minutes gratuites ; sans ce ticket vous êtes amendables

LES EAUX USÉES

Une étude sur la possibilité et la faisabilité de l'installation de collecteurs des eaux usées va commencer.

LES FOSSÉS

Dans le prolongement des travaux d'amélioration prévus rue de la gare et à l'angle avec la rue de la mairie et du « confort apporté aux riverains » la commune a procédé au busage des fossés.

Les eaux de pluie sont raccordables. Les eaux usées ne le seront que si l'assainissement individuel est aux normes.



La fête de la nature

En 2013, elle est prévue entre le 22 et le 26 mai. C'est une fête destinée à célébrer la Nature, la découvrir et la protéger. Une journée « Léchelle propre » sera proposée le samedi après midi 25 mai 2013 de 14h à 16h.

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Cette année, les sources de la Ville de Paris, situées à Richebourg, étaient ouvertes à la visite lors des journées du patrimoine. Si vous êtes intéressés pensez y en 2013, l'opération sera reconduite.

LES VACANCES SCOLAIRES 2013

Zone c

Vacances d'hiver :

Du 4/03/13 après la classe au lundi 18/03/13 matin

Vacances de printemps :

Du 29/04/13 après la classe au lundi 13/05/13 matin

Vacances d'été : le 5/7 !

Les Ordures Ménagères

Le calendrier spécifique vous indique les jours de ramassage des poubelles « jaune » et des poubelles « bordeaux » ainsi que les jours d'ouverture des déchetteries sans oublier les conseils de tri. Il vient d'être distribué.

Centre aquatique de Provins

Ce projet de la communauté de communes est déjà bien avancé : le gros œuvre est terminé.

L'ouverture est prévue pour la rentrée scolaire de 2013.

L'aire de jeux

L'aire de jeux située derrière le foyer rural a été rénovée : les anciens jeux cassés ont été remplacés et 2 nouveaux y ont été installés pour le bien être des enfants et le confort des parents.

Respectez cette aire, merci.

Les poteaux de signalisation de la rue de la gare

Là aussi, certaines personnes se font probablement plaisir en roulant sur ces poteaux et en les écrasant...heureusement, le voisinage qui veille à sa sécurité, informe la mairie des fauteurs de trouble. Un renforcement du ralentissement est d'ailleurs prévu, toujours dans cette rue, et aussi en d'autres points de la commune.

Le car scolaire

Dans le même registre des réglementations à faire appliquer et à durcir pour éviter au maximum les risques d'accidents, la charte du ramassage scolaire a été remise à chaque famille d'enfant scolarisé.

Les travaux de la cantine et de la mairie

Dans la continuité de la recherche d'économies d'énergies, la toiture de la cantine a été refaite et les fenêtres changées. Un deuxième grenier de la mairie a été isolé et réaménagé en bureau.



Les poteaux téléphoniques

Fin octobre, à quelques jours d'intervalle, 2 poteaux de téléphone ont été sectionnés empêchant ainsi le rechargement en eau des châteaux d'eau et aussi privant de téléphone les habitants du bassin de Richebourg.

France Télécom a déposé plainte et des recherches sont activement menées pour trouver les coupables.

Le stationnement devant l'école

Le non respect du stationnement interdit devant l'école a conduit la mairie à prendre des dispositions un peu plus draconiennes. Il en est de même pour les fumeurs qui jettent leurs mégots devant le portail de la même école.

VOS TRAVAUX

Vous devez demander une autorisation ou un permis de construire quels que soient les travaux que vous envisagez (véranda, abri de jardin, clôture, installation de vélux, percement de fenêtre ou porte...), vous éviterez ainsi une verbalisation. Renseignez vous en mairie ! Merci.

Les mariages à Léchelle

Il y a eu 4 mariages cette année à Léchelle, l'un d'entre eux a présenté une originalité : les mariés et tous leurs invités étaient revêtus d'un costume médiéval.



ÉTAT CIVIL



Mariage

**Sabrina NAGORSANSKI
et Christophe KALUZNY
le 22 septembre 2012**

**Clémence EBANETH
et Louis BERTAUT
le 20 octobre 2012**

**Cindy BRESSLER
et Luis MARTINS DA SILVA
le 10 novembre 2012**

**Sylvie CHABROL
et Elphège GUILLON
le 21 décembre 2012**



Naissances

Orianna EDOM 14 avril

Amaury DEJEUX 4 mai

Léandre DEJEUX 4 mai

Théo KALUZNY 5 mai

Dylan BONNIVARD 2 juin

Lilou LAROCHE 13 juillet

Margot BRIOIS 15 novembre



Décès

Mr Jean-Pierre MALLET
11 janvier 2012

Mr Raphaël CARRASCO
15 février 2012

Mme Valentine KALUZNY
22 mars 2012

CROIX ROUGE et RESTOS DU COEUR

Vous avez été généreux en donnant des jouets, vous pouvez aussi l'être en donnant ce qui ne vous est plus utile et encore en bon état (vaisselle, vêtements, chaussures, petits meubles etc etc) à ces 2 associations provinoises.

Le 11 novembre

Le conseil municipal et quelques Léchellois se sont recueillis le matin du 11 novembre devant le monument aux morts ainsi que devant les tombes des soldats morts pour la France. Cette assemblée a ensuite trinqué à la paix et l'amitié.



Les nouveaux arrivants

La municipalité invite tous les nouveaux arrivants à venir au moins une fois se présenter en mairie pour

faire connaissance et obtenir la documentation utile concernant la vie de la commune et surtout à venir partager le pot de l'amitié qui sera offert lors de la présentation des vœux de Maire le 13 janvier 2013 à partir de 11h.

Les subventions2012

Le conseil municipal a accordé des subventions aux associations suivantes :

✓ l'AFL (Ass. de football Léchelloise)	270 €
✓ Loisirs et Partage	200 €
✓ Secours Catholique	200 €
✓ Ass.Sillage	231 €
✓ CS Gouaix Provins Rugby	240 €
✓ Provins Natation	210 €
✓ FNATH	100 €
✓ EMS Provins	90 €
✓ Judo club Nangis	60 €
✓ Bleuet de france	40 €
✓ Ass. Les Tournelles	510 €

La factrice

Votre factrice, Lydie, effectue maintenant sa tournée avec un Kangoo Z.E. (Zéro émission), c'est un véhicule entièrement électrique et en plus il ne fait aucun bruit.

Les radars pédagogiques

2 radars ont été achetés (comme dans beaucoup d'autres communes voisines vu qu'il s'agit d'achats groupés) pour un coût de 3500 euros.

Ces radars donnent des informations :

- ✓ -Nombre de véhicules estimés par jour : 565
- ✓ -Vitesse moyenne : 53 km/h
- ✓ -Vitesse maximale : 114 km/h

Mais les batteries s'épuisent vite et nous avons déjà dû faire appel de nombreuses fois au service de maintenance...

Nous prévoyons de les équiper de capteurs solaires afin d'améliorer leur autonomie.

Ces radars ont aussi vocation à être déplacés dans les hameaux pour sensibiliser et responsabiliser les automobilistes en tous les points de la commune et à protéger également le maximum d'habitants.

La soirée du 6 octobre 2012

Agréable ambiance dans le foyer rural presque plein pour la soirée couscous du 6 octobre 2012.

Si vous voulez aussi vous amuser, venez à la prochaine soirée.

Le colis des anciens

Le conseil municipal a tenu compte des remarques concernant le colis de 2011 et s'est orienté vers la préparation d'un colis plus festif.

Cette année, les conseillers, les adjoints et le Maire ont effectué la distribution à 48 personnes nées en 1942 et avant.

La Communauté de Communes du Provinois

La communauté de communes du Provinois devrait s'agrandir : Chalautre le Grande ainsi que les communes de la Gerbe sont concernées par ce mariage imposé par la préfecture.

LA CARTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Elle est valable 5 ans. Pour l'obtenir et bénéficier de certains prix préférentiels, présentez vous en mairie avec un justificatif de domicile et une photo.

La sécurité routière

Des radars, des ralentisseurs, des « stop », des balises ont été positionnés à différents endroits de la commune.

De nouveaux ralentisseurs sont à l'étude pour la rue de la sole et la rue de la gare.

En début d'année 2012, des ralentisseurs ont été installés dans la rue Saint-Aignan.

L'éclairage public

L'entretien périodique vient d'avoir lieu.

Plusieurs lampes et foyers ont été changés dans la rue de la tour.

Les nouvelles ampoules sont plus économiques.

Pensez à nous signaler les pannes ou désordres en précisant la référence indiquée sur le poteau. Merci.

La photo ci-après montre les références de l'éclairage situé à l'angle de la mairie et de la rue de la sole : TOU001.



JEU : la 1^{ère} personne qui trouve où sont situées les références suivantes HOU005 et SOU005 gagnera un lecteur multimédia POLAROID. Déposer votre participation sur papier libre avec votre nom, prénom, adresse et les réponses dans la boîte au lettre de la mairie ou aux permanences de la mairie.

La CPAM ou sécurité sociale

Une seule adresse pour envoyer vos courriers :

CPAM

77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 03

Le monoxyde de carbone

Les différents services de santé et de sécurité alertent sur les dangers du monoxyde de carbone.

Il faut :

- ✓ -faire vérifier les conduits de fumées et les installations de chauffage
- ✓ -aérer et bien ventiler les habitations
- ✓ -ne pas obstruer les grilles de ventilation
- ✓ -ne pas utiliser en intérieur des appareils destinés à une utilisation extérieure
- ✓ -respecter le mode d'emploi des appareils à combustion.

L'intoxication par le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France.



La traconne

Le Mot du Maire

En ce début d'année 2013, avec l'équipe qui rédige ce journal et que je remercie vivement, je viens vers vous pour quelques nouvelles.

Au cours de l'année écoulée, différents travaux ont été fait sur les bâtiments communaux (couverture cantine, fenêtres écoles) et des travaux de voirie, d'autres en attente sont envisagés pour cette année, entre autre le contrat rural pour le foyer et la couverture mairie-école, et toujours quelques travaux de voirie et de sécurisation.

Le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) revient d'actualité, des réunions publiques sont prévues pour vous informer des modalités d'exécution, pour la mise en conformité des installations sanitaires.

Le maillage d'eau est un peu au ralenti, pour cause de dissolution de petits syndicats afin d'en reformer en un seul sur la Communauté de Communes du Provinois. Il y a environ 2 ans, le préfet de l'époque avait décidé le regroupement de la Communauté de Communes du Provinois avec la G.E.R.B.E. (Gilde d'Économie Rurale de la Brie Est). Les Communes concernées ont délibéré ; elles ne sont pas d'accord. La Préfete actuelle doit prendre un arrêté de fusion dans le début avril de cette année.

Pour plus d'informations sur les différents travaux de la commune et de la Communauté de Communes, je vous donne rendez-vous le dimanche 13 janvier au foyer rural à 11h, autour du verre de l'amitié, nous aurons l'occasion d'approfondir tout cela.

Dans l'attente, le conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de santé et de prospérité pour vous et vos familles et beaucoup de courage pour supporter les aléas de la vie.

**Edmond KALUZNY
Maire de Léchelle**

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 FÉVRIER 2012

présents : MM. Mmes. Kaluzny, Lemot, Legrand, Paget, Largeau, Mirvaux, Andrieu, Verrier,
Elong (Bonny Eboumbou), Bonnivard, Peis, Bergé, Michel
absents excusés : MM. Mmes. Delbecque, Guillier

Délibérations

- ✓ **APPROBATION** du projet d'investissement 2012 : Remplacement des fenêtres de l'école/cantine et de la couverture de la cantine. Des subventions sont sollicitées auprès de la Préfecture de Seine et Marne au titre de la D.E.T.R. 2012 (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et auprès du Conseil Général au titre du fond ÉCOLE.
- ✓ **ADHÉSION** aux prestations des relations humaines proposées par les services pôle carrière du Centre de Gestion de Seine et Marne.
- ✓ **AUTORISATION** au Centre de Gestion de Seine et Marne (C.D.G.) de souscrire des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel pour le compte de la commune.
- ✓ **AUTORISATION** de signer l'avenant n°1 de la convention de fourniture de repas livrés suite à la fusion entre la société Française de restauration et de services, membre du groupe SODEXO et RGC, prestataire des repas de cantine de Léchelle.

Informations :

- ▶ Renouvellement de la dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine auprès de la Préfecture de Seine et Marne en attendant les travaux de maillage de l'eau. Suivant l'avis du C.S.H.P.F (Conseil Supérieur d'Hygiène Public de France) du 7 juillet 1998, une eau contenant plus de 50 mg/l de nitrates ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les nourrissons. Suivant l'avis de l'A.F.S.S.A. (Agence Française de Sécurité Sanitaire) du 12/12/2000, une eau dont la teneur cumulée des pesticides est inférieure à 0,4 µg/l n'empêche pas la consommation.

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MARS 2012

présents : MM. Mmes. Kaluzny, Lemot, Legrand, Paget, Largeau, Mirvaux,
Elong (Bonny Eboumbou), Bonnivard,
absents excusés : MM. Mmes. Andrieu, Verrier, Delbecque, Peis, Bergé, Michel, Guillier

Délibérations

- ✓ **APPROBATION** du projet d'investissement 2012 : Aménagement des combles de la mairie. Une subvention est sollicitée auprès de Monsieur le Député au titre de la réserve parlementaire 2012.
- ✓ **APPROBATION** du projet d'investissement 2012 : Réalisation du plan du cimetière de Léchelle. Une subvention est sollicitée auprès de Monsieur le Député au titre de la réserve parlementaire 2012.
- ✓ **APPROBATION** du projet d'investissement 2012 : Rénovation du mobilier et du matériel informatique du secrétariat de la mairie. Une subvention est sollicitée auprès de Monsieur le Député au titre de la réserve parlementaire 2012.
- ✓ **AUTORISATION** d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget de la commune pour 2012.
- ✓ **VOTE DES 3 TAXES LOCALES** :
Le conseil municipal décide d'appliquer les taux de taxe suivants pour l'année 2012, à savoir :
 - T.H. : 7.20 % (6,90 % en 2011) sur 563 300 € soit 40 558 €
 - T.F.B. : 11.21 % (10,70 % en 2011) sur 336 000 € soit 37 968 €
 - T.F.N.B. : 19.57 % (19,15 % en 2011) sur 107 300 € soit 20 548 €

Soit un total des ressources fiscales pour la commune de 100 249 €

Informations :

- ▶ La société IMAGES IN AIR informe qu'une mission de prises de vues par hélicoptère est prévue sur la commune, sitôt les premiers beaux jours. Vous êtes invités à profiter du passage de l'hélicoptère pour acquérir, à moindre coût, des prises de vues de vos installations, de vos sites. Contactez le photographe M. FRANÇOIS au 06 80 16 19 53 pour un devis **GRATUIT**.

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 AVRIL 2012

présents : MM. Mmes. Kaluzny, Lemot, Legrand, Paget, Largeau, Mirvaux, Verrier, Bergé, Guillier, Michel.

absents excusés : MM. Mmes. Andrieu, Elong (Bonny Eboumbou), Bonnivard, Delbecque, Peis.

Délibérations

- ✓ **APPROBATION** du compte administratif et du compte de gestion 2011
 - Fonctionnement**

Dépenses :	315 761.40 €	
Recettes :	336 301.38 €	Excédent de clôture : 20 539.98 €
 - Investissement**

Dépenses :	78 153.34 €	
Recettes :	38 045.10 €	Déficit de clôture : - 40 108.24 €
- ✓ **APPROBATION** du compte de gestion de l'AFR.
- ✓ **AFFECTATION** du résultat de 2011

Excédent global cumulé au 31/12/2011	175 434.88 €
Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068)	31 888.36 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	143 546.52 €
- ✓ **APPROBATION** du budget général 2012

Le budget général de la commune est équilibré

 - pour la section de fonctionnement à 470 000 €
 - pour la section d'investissement à 130 000 €
- ✓ **APPROBATION** du compte administratif et du compte de gestion de l'eau & assainissement 2011
 - Fonctionnement**

Dépenses :	10 821.28 €	
Recettes :	15 738.81 €	Excédent de clôture : 4 917.53 €
 - Investissement**

Dépenses :	116 172.03 €	
Recettes :	88 288.98 €	Déficit de clôture : - 27 883.05 €
- ✓ **AFFECTATION** du résultat de l'eau & assainissement 2011

Excédent global cumulé au 31/12/2011	20 527.34 €
Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068)	1 963.11 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	18 564.23 €
- ✓ **APPROBATION** du budget général EAU & ASSAINISSEMENT 2012

Le budget général de la commune est équilibré

 - pour la section de fonctionnement à 37 000 €
 - pour la section d'investissement à 28 000 €

MAIRIE DE LÉCHELLE**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 JUIN 2012**

présents : MM. Mmes. Kaluzny, Lemot, Legrand, Paget, Mirvaux, Andrieu, Elong (Bonny Eboumbou), Bonnivard, Peis.

absents excusés : MM. Mmes. Largeau, Delbecque, Verrier, Bergé, Guillier, Michel.

Délibérations

- **FIXATION DES TARIFS DE CANTINE ET GARDERIE** À compter du 1^{er} septembre 2012, le tarif de cantine à 3.75 € est augmenté à 3.80 € le repas et le tarif de garderie à 1.60 € est augmenté à 1.70 € l'heure.
- **DÉCISION MODIFICATIVE** Afin de régulariser le budget de la commune, il convient de procéder :
- au virement de crédit de la section de fonctionnement en dépenses :

• Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	+ 32 400.00 €
• Chapitre 011 article 61523	Entretien et réparation voies et réseaux	- 22 400.00 €
• Chapitre 011 article 61522	Entretien et réparation bâtiments	- 10 000.00 €
	▪ Total	0.00 €
 - au virement de crédit de la section d'investissement en dépenses :

• Chapitre 027 article 275	Dépôts et cautionnement	+ 797.64 €
• Chapitre 001	Déficit d'investissement reporté	+ 31 602.36 €
• Chapitre 040 article 21318	Autres bâtiments publics	- 200.00 €
• Chapitre 041 article 21318	Autres bâtiments publics	+ 200.00 €
	▪ Total	+ 32 400 .00 €
 - au virement de crédit de la section d'investissement en recettes :

• Chapitre 021	Virement à la section de fonctionnement	+ 32 400.00 €
• Chapitre 041 article 2088	Autres immobilisations incorporelles	+ 200.00 €
• Chapitre 040 article 2095	Consommation de quotas de gaz	- 200 .00 €
	▪ Total	+ 32 400.00 €
- **SUBVENTION ACCORDÉE** Au forain du tir et manège pour la fête communale pour un montant total de 100 €

Informations :

- ✓ Mme Paulette GUILLUY, présidente de l'association Loisirs & Partage, a démissionné en vue de son départ de la commune. Lors de l'assemblée générale du 2 juin 2012, Monsieur Emmanuel BERT a été élu président et Madame Marie-Christine KISSO DIT DUMAS trésorière de l'association.
- ✓ Des travaux de sécurité routière ont été effectués à Pigy, Richebourg et rue Saint Aignan.
- ✓ Une réunion de la commission des travaux aura lieu prochainement pour relancer le projet du contrat rural.
- ✓ A la demande des jeunes de la commune, des barres fixes, qui leur permettront de faire des exercices physiques, seront installées sur l'aire de jeux de la commune.
- ✓ Préparation du 14 juillet.

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2012

présents : MM. Mmes. Kaluzny, Lemot, Legrand, Paget, Mirvaux, Andrieu, Verrier, Elong (Bonny Eboumbou),
Bonnivard, Bergé,

absents excusés : MM. Mmes. Largeau, Delbecque, Peis, Guillier, Michel.

Délibérations

- **APPROBATION** de la convention de repas de cantine avec Petits Gastronomes.
- **DÉCISION MODIFICATIVE N°1** Afin de régulariser le budget de l'eau & assainissement, il convient de procéder :
 - aux crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement :
 - Chapitre 042 article 6811 Dotations aux amortissements 600.00 €
 - aux crédits supplémentaires en recettes d'investissement :
 - Chapitre 040 article 28158 Amortissements eau 600.00 €
- **ADHÉSION** des communes de Dammarie-Les-Lys et Pringy au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne. (SIESM77)
- **AUTORISATION** de travaux concernant la rénovation de l'éclairage public.
- **AVIS DÉFAVORABLE** sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion des Communautés de Communes de la G.E.R.B.E. et du Provinois, et extension à la commune de Chalautre la Grande.
- **DÉCISION MODIFICATIVE N°2** Afin de régulariser le budget de la commune, il convient de procéder :
 - au virement de crédits suivants :
 - Chapitre 020 article 2031 Frais d'étude + 5 000.00 €
 - Chapitre 021 article 2135 Installations générales, agencements... - 5 000.00 €

Informations :

- ✓ Réunion le 12 octobre 2012 pour le renouvellement de l'autorisation temporaire de déroger aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
- ✓ Des travaux de peinture ont été effectués à la mairie, au foyer rural, changement des fenêtres de l'école et de la cantine et réfection de la toiture de la cantine.
- ✓ Début janvier 2013, une enquête publique sera organisée à Nogent sur Seine pour informer la population d'un exercice de sécurité à grande échelle dans un rayon de 4.5 Km autour de la centrale nucléaire de Nogent sur Seine.
- ✓ Des radars pédagogiques sont installés sur la commune. Ces radars seront déplacés régulièrement sur le territoire de la commune.
- ✓ Remerciements reçus du Secours Catholique de Provins, de l'Association de Football Léchelloise et du judo-club de Nangis pour les subventions versées en 2012.

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2012

présents : MM. Mmes. Kaluzny, Lemot, Paget, Mirvaux, Elong (Bonny Eboumbou),
Bonnivard, Guillier, Michel.

absents excusés : MM. Mmes. Legrand, Largeau, Delbecque, Peis, Andrieu, Verrier, Bergé.

Délibérations

- **APPROBATION** du projet de périmètre du futur syndicat d'électrification proposé par Madame la Préfète issue de la fusion du SIESM, du SMERSEM, du SIER du Sud-est Seine et Marne, du SIER du sud-ouest Seine et Marne et du SIER de Donnemarie-Dontilly.
- **CRÉATION DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.** La dénomination sera Communauté de Communes du Provinois et le siège 7 cour des Bénédictins à Provins.
- **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS** à la Communauté de Communes du Provinois. Les délégués titulaires seront Monsieur Edmond KALUZNY, Maire, Monsieur Guy PAGET Adjoint et en qualité de suppléant Madame Martine LEGRAND, Adjointe.
- **AUGMENTATION** des tarifs pour la salle communale. Pour les personnes habitant la commune ou une commune appartenant à la Communauté de Communes du Provinois, le tarif pour un week-end passe de 150 € à 180 € au 1^{er} janvier 2013.
- **ENCAISSEMENT** d'un chèque correspondant aux indemnités journalières de maladie d'un agent de la commune.
- **APPROBATION** de la convention avec le Conseil Général relative aux travaux d'aménagements de sécurité routière réalisés sur des routes départementales en 2011 et 2012.

Informations :

- ✓ Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 13 janvier 2013 à 11h au foyer rural.
- ✓ Les colis de Noël pour les personnes du 3^{ème} âge sont en préparation.

Le 27 septembre 2012

Communiquer son changement d'adresse à la Cnav

La Cnav communiquera par courrier le montant imposable de la retraite versée en 2012 au cours du 1^{er} trimestre 2013. Pour recevoir cette information, les retraités franciliens, qui ont déménagé récemment, doivent signaler à la Cnav leur nouvelle adresse avant le 16 décembre.

Chaque début d'année, la Cnav indique par courrier à ses 3 millions de retraités d'Île-de-France, la somme devant figurer sur leur déclaration de revenus pré-remplie.

Or, chaque année, 62 000 courriers reviennent avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée ».

Les personnes qui ont oublié de communiquer leur nouvelle adresse et qui souhaitent vérifier le montant figurant sur leur déclaration de revenus sont alors contraintes de téléphoner à la Cnav au dernier moment. Pour éviter cette situation d'urgence, les retraités doivent signaler leur changement de domicile **au plus tard le 15 décembre**.

Comment faire ?

Les retraités ont la possibilité de signaler leur changement d'adresse :

- soit **par internet**, en se connectant à www.lassuranceretraite.fr, Espace « Retraités », rubriques « Paiement de la retraite », « Comment signaler un changement ? » puis cliquer sur le lien [mon.service-public](#) ;
- soit **par courrier postal**, en écrivant à Cnav – **75951 Paris Cedex 19** (le retraité doit préciser son numéro de sécurité sociale) ;
- soit **par téléphone**, en composant le **39 60** (prix d'un appel local depuis un poste fixe. Depuis une box, un mobile ou l'étranger, composez le 09 71 10 39 60).

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CONTACT PRESSE

Cécile Moreschi

0155455567

cecile.moreschi@cnav.fr

Communiqué



Déclarer un accident causé par un tiers, le bon réflexe

Lorsque vous êtes victime d'un accident engageant la responsabilité d'un tiers (un voisin, un automobiliste, un chien, un élève...), ayez le bon réflexe, informez votre caisse d'assurance maladie et les professionnels de santé consultés. Ainsi, l'Assurance Maladie, qui rembourse vos dépenses de santé et vous indemnise en cas d'arrêt de travail, se met en relation avec le tiers responsable ou avec sa compagnie d'assurance. Cette démarche permet de récupérer les sommes engagées et ne modifie pas la prise en charge de vos soins.

Comment déclarer un accident ?

- Prévenez votre CPAM, soit par téléphone au 36 46, soit par courrier, soit par courriel. En Seine-et-Marne, vous avez la possibilité de compléter et d'envoyer votre déclaration en ligne en vous connectant sur ameli.fr, rubrique « Votre CPAM ».
- Précisez aux professionnels de santé consultés que vous avez été blessé par un tiers. Ils pourront l'indiquer sur votre feuille de soins en cochant la case « accident causé par un tiers ».

Limiter les frais engagés par la collectivité et sauvegarder notre système de santé

Faire supporter les dépenses des soins au responsable de l'accident qu'il provoque permet de limiter les frais engagés par la collectivité et ainsi contribuer à la sauvegarde de notre système de santé.

En 2011, la CPAM de Seine-et-Marne a récupéré plus de 19 millions d'euros auprès des assureurs ou des personnes responsables de l'accident.

**Déclarer un accident causé par un tiers, c'est un bon réflexe
pour une assurance maladie en bonne santé !**

Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne - Septembre 2012

Contact presse : communication@cpam-melun.cnamts.fr

sophia, le service d'accompagnement de l'Assurance Maladie pour mieux vivre avec une maladie chronique, arrive dans le département de Seine et Marne.

A partir du 28 novembre 2012, l'Assurance Maladie propose aux personnes diabétiques du département de Seine et Marne de bénéficier du service sophia.

Ce service offre un accompagnement personnalisé pour aider à mieux vivre au quotidien avec une maladie chronique et en prévenir les complications.

Au total, ce sont 36 000 personnes du département de Seine et Marne qui recevront un courrier de l'Assurance Maladie les invitant à adhérer au service sophia.

Après une expérimentation réussie dans 19 départements, sophia est progressivement déployé à l'ensemble du territoire.

sophia : pour mieux vivre au quotidien avec un diabète

Conçu par l'Assurance Maladie, sophia est un service innovant d'accompagnement pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

Proposé dans un 1^{er} temps aux personnes ayant un diabète, il apporte une aide, un soutien personnalisés aux patients, en fonction de leurs besoins et de leur état de santé, pour leur permettre de mieux vivre avec leur maladie et d'en limiter les complications. Ce service intervient en relais des recommandations du médecin traitant.

Les personnes adhérant à sophia du département de Seine et Marne pourront bénéficier d'un accompagnement téléphonique par des infirmiers-conseillers en santé sophia, recrutés par l'Assurance Maladie (N° d'appel : 0811 709 709). Ils recevront aussi régulièrement des supports d'information pour mieux connaître la maladie, partager le vécu d'autres patients et l'expérience des professionnels de santé. Ils ont également accès sur le site www.ameli-sophia.fr à un espace d'information très complet sur le diabète.

sophia est le fruit d'un travail de concertation avec les associations de patients, les représentants des professions de santé, les sociétés savantes, l'Ordre des médecins, l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (Inpes) et la Haute Autorité de Santé (HAS).

Le diabète, un enjeu majeur de santé publique :

- *En 2011, le seuil des 3 millions de personnes traitées pour diabète a été franchi. **
- *En 10 ans, le nombre de personnes traitées pour diabète en France a doublé.*
- *Le diabète est la 1^{ère} affection de longue durée en nombre de patients.*

Comment bénéficier de sophia ?

sophia s'adresse aux personnes majeures, atteintes de diabète de type 1 et 2, prises en charge à 100% par le régime général de l'Assurance Maladie au titre d'une ALD (Affection de Longue Durée).

Les patients éligibles recevront un courrier de l'Assurance Maladie les invitant à bénéficier de ce service. sophia est un service gratuit, sans engagement et sans incidence sur le niveau de remboursement des patients.

Pour en bénéficier, c'est très simple, il suffit de retourner le bulletin d'inscription joint au courrier d'invitation.

Un service étendu à l'ensemble du territoire en février 2013

sophia compte aujourd'hui plus de 140 000 adhérents dans 19 départements pilotes.

D'ici février 2013, ce service d'accompagnement sera déployé sur l'ensemble du territoire français.

Avec 1,8 million de patients et 55 000 médecins traitants concernés par ce dispositif en 2013, sophia devient le service d'accompagnement le plus important d'Europe.

Communiqué de la caisse d'assurance maladie de Seine-et-Marne

LES GÉNÉRIQUES..., MAINTENANT C'EST SYSTÉMATIQUE !

Bien se soigner tout en faisant des économies, c'est possible grâce aux médicaments génériques. De même composition, de même qualité, les médicaments génériques sont aussi efficaces et sont moins chers que les médicaments de marque. Les médicaments génériques sont un levier majeur pour maîtriser les dépenses de santé, sans porter atteinte à la qualité des soins et pourtant leur délivrance dans les officines diminue.

En Seine-et-Marne, 16 millions d'euros ont été économisés grâce aux génériques en 2011 (1,4 milliard France entière). Avec un taux de substitution de 68,5 % au 31 mai 2012, le département doit s'améliorer pour atteindre l'objectif de 85 % en fin d'année. C'est pourquoi, en accord avec les syndicats de pharmaciens, le dispositif « Tiers payant contre génériques » est relancé comme dans tous les départements français.

Dorénavant, le pharmacien a l'obligation de substituer le médicament prescrit par le médecin par le médicament générique équivalent. Si le patient refuse le générique, le pharmacien lui réclame le paiement du médicament de marque et lui remet une feuille de soins papier. L'assuré collera alors la vignette du médicament sur sa feuille de soins qu'il enverra pour obtenir son remboursement (art. L 162-16-7 du code de la sécurité sociale).

Aussi efficaces, aussi sûrs et plus économiques, les médicaments génériques contribuent à préserver les finances de notre système de santé. Leur taux de délivrance peut facilement progresser avec la mobilisation de tous : assurance maladie, assurés, pharmaciens, médecins !

Pour en savoir + : ameli.fr - Presse - Les derniers communiqués de la caisse nationale

Afin d'accompagner le dispositif en Seine-et-Marne, une campagne de communication est mise en oeuvre notamment par la diffusion d'une affiche que vous pouvez imprimer pour vos besoins : ameli.fr - assurés - votre caisse de Seine-et-Marne - En ce moment.

Août 2012

Document téléchargeable sur ameli.fr / Presse / Communiqués régionaux
Contact Presse : communication@cpam-melun.cnamts.fr



Les médicaments GÉNÉRIQUES

aussi efficaces, aussi sûrs,
plus économiques

Je choisis le générique,
je ne règle pas mon médicament
au pharmacien.

Je demande le médicament
de marque, le pharmacien est
obligé de me réclamer le paiement
de mon médicament*.

Avec les médicaments génériques,
nous préservons notre système de santé.

* **ARTICLE L 162-16-7 du code de la Sécurité sociale.**
*Dans ce cas, j'enverrai ma feuille de soins à ma caisse
pour obtenir mon remboursement.*





Sous les lignes, prudence : restons à distance

ERDF et RTE renouvellent leurs conseils de prudence pour préserver la sécurité des personnes exerçant des activités à proximité des lignes électriques. Même sans contact direct, un arc électrique peut se former et il y a alors danger d'électrocution. Pour cette raison, il ne faut pas s'approcher de trop près d'une ligne électrique. Il ne faut pas non plus approcher un objet, quel qu'il soit, trop près d'une ligne.

Cette nouvelle campagne de prévention s'appuie notamment sur une mascotte, Wattson, qui incarne le message : "Sous les lignes, prudence : restons à distance". Elle rappelle au public les conseils suivants :

- Eviter de s'approcher des lignes électriques et rester vigilant à leur approche
- Ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne
- Manipuler les tuyaux et cannes à pêche en position horizontale et loin des lignes
- Ne pas manœuvrer seul sous des lignes avec des engins de grande hauteur
- Ne jamais s'introduire dans un poste de transformation électrique

Toute personne exerçant une activité de loisir ou professionnelle à proximité des lignes électriques, est concernée par cette campagne de prévention.

Pêcheurs, adeptes de sports de plein air, agriculteurs, professionnels du BTP et loueurs de matériel, sont les principales populations pour lesquelles la prévention, par la diffusion de ces bons conseils, prend tout son sens.

Les pêcheurs

Attention aux cannes à pêche, elles sont longues et souvent conductrices (fibre de carbone). ERDF et RTE rappellent qu'il faut toujours vérifier qu'aucune ligne électrique ne se trouve aux abords du lieu de pêche. Les pêcheurs devant passer sous une ligne devront tenir leur canne à pêche à l'horizontale pour ne courir aucun danger.

Les sports et loisirs de plein air

Les adeptes de sports et de loisirs de plein air (cerf-volant, aviation de tourisme, activités nautiques à voile, ULM, deltaplane, montgolfière, parapente, planeur...) doivent prendre garde à ne pas s'approcher d'une ligne. Attention aux courants qui vous portent et aux vents qui vous emportent ! En dérivant vous pouvez vous rapprocher d'une ligne, provoquer la formation d'un arc électrique. Il ne faut jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne.



Les agriculteurs

Ils sont les premiers concernés dans les cas de circulation d'engins de grande hauteur, de manutention d'objets encombrants (irrigation avec tuyaux d'arrosage, bras d'ensileuse, moissonneuse, monte-paille ...), de traitement aérien des cultures, de déchargement avec des bennes de grand gabarit, de stockage, d'élagage, d'abattage, etc...

Rappelons que l'élagage de la végétation aux abords des lignes électriques est nécessaire pour assurer la sécurité des biens et des personnes à leur proximité.

Les professionnels du BTP et les loueurs de matériel

De nombreux chantiers ont lieu à proximité des lignes et des câbles électriques. Les professionnels du bâtiment et des travaux publics, qui utilisent des engins de grande envergure, manipulent des outils de grande longueur (échelles, échafaudages...) et travaillent en hauteur, doivent éviter de s'approcher des lignes électriques. Il est indispensable que chaque entreprise rédige une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) avant le début du chantier en faisant référence à la Demande de Renseignements (DR) transmise par le donneur d'ordre. Ils devront respecter les mesures de sécurité qui leur seront données en réponse à leur DICT. Pour connaître l'adresse des exploitants à contacter : www.protys.fr.

Ces conseils s'appliquent par ailleurs aux loueurs de matériel (notamment du matériel de levage type engin à nacelle ou des outils télescopiques), qu'ils soient particuliers ou entreprises.

Pour plus d'informations, ERDF et RTE vous invitent à consulter le site internet dédié : www.sousleslignes-prudence.fr

Contact Presse ERDF :

Dimitri DUMAS / Seine-et-Marne / 01 64 41 51 64 dimitri.dumas@erdf-grdf.fr

Demande Envoi Documentation

Mylène COUDERT / ERDF Seine-et-Marne / 01 64 41 56 69 mylene.coudert@erdf-grdf.fr

Contact Presse RTE :

Olivia RICOUR 01 41 02 17 77 / 06 22 95 73 90 olivia.ricour@rte-france.com

GENDARMERIE NATIONALE

COMMUNAUTE DE BRIGADES DE PROVINS

Dans le cadre de leurs missions de prévention de proximité, les gendarmes de VILLIERS ST GEORGES, JOUY LE CHATEL et PROVINS vous informent et vous conseillent :

Contre les vols, cambriolages, escroqueries

- Si vous possédez un garage, une cour fermée : rentrez votre véhicule la nuit. Ne laissez rien de valeur à l'intérieur du véhicule (radio, outillage, carte grise...)
- Signalez immédiatement à la gendarmerie (faites le 17) toute intrusion d'un inconnu dans votre propriété ou votre maison, surtout la nuit.
- Fermez solidement tout cabanon de jardin, grange ou dépendance où vous rangez de l'outillage ou du nécessaire à jardinage.

Ne laissez pas entrer chez vous des gens qui font du démarchage (service de nettoyage, ventes diverses) si cela vous semble irrégulier ou trop insistant.

- Notez la plaque du véhicule, s'il y en a un et prévenez immédiatement la gendarmerie (faites le 17).

- Ne conservez pas à votre domicile de grosses sommes d'argent liquide.

Si vous vous absentez un certain temps, prévenez vos voisins. Eventuellement confiez leur vos clefs ou demandez leur de passer chez vous régulièrement.

- Pour une absence prolongée, demandez une fiche "tranquilité vacances " auprès de votre brigade de gendarmerie.

**L'entraide avec ses voisins, le réflexe d'appeler la gendarmerie :
c'est primordial pour empêcher les cambrioleurs d'agir.**



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE



GENDARMERIE NATIONALE

COMMUNAUTE DE BRIGADES DE PROVINS

Ouverture au public

Brigade de VILLIERS SAINT GEORGES

Du lundi au vendredi : 08h00 - 12h00

Brigade de JOUY LE CHATEL

Du lundi au vendredi : 14h00 - 19h00

Brigade de PROVINS

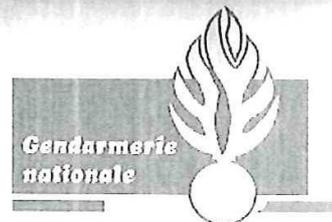
Samedi : 08h00 - 12h00 et 14h00 - 19h00

Dimanche : 09h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00

☎ : 01 64 00 00 21



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE



Gendarmerie
nationale

Provins, le 21 décembre 2012

Programme pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, déclarées « non conformes »

RÉUNIONS PUBLIQUES

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A.) de 2006 et conformément à l'article 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service Public d' Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) de la Communauté de communes du Provinois a procédé aux contrôles obligatoires des installations d'assainissement individuel existantes en domaine privé, de 2007 à 2010.

Vous avez été informé du lancement d'une opération groupée pour la réhabilitation des installations déclarées « non conformes », dont l'objectif est :

- Permettre de réhabiliter les installations d'assainissement non-conformes, défectueuses, présentant un risque pour l'environnement et/ou la salubrité publique ;
- Faire bénéficier les propriétaires des subventions admissibles dans ce genre d'opération ;
- Bénéficier de l'assistance d'un maître d'œuvre pour le suivi-animation des travaux.

Dans le cadre d'un marché public, le S.P.A.N.C. s'est adjoint les services du bureau d'études TEST Ingénierie pour réaliser les études et suivre les travaux. Les techniciens de cette société pourront être amenés à intervenir chez vous, aux seules conditions suivantes :

1. Que votre installation nécessite une réhabilitation (cette mention figure sur le rapport de diagnostic qui vous a été remis suite au contrôle) ;
2. Que vous soyez volontaire pour adhérer à l'opération.

Avant le démarrage de l'opération, **des réunions publiques d'information des propriétaires** concernés sont organisées en janvier 2013, par secteurs géographiques. Ces réunions seront co-animées par la Communauté de communes et TEST Ingénierie et ont pour but de :

- Informer sur la réglementation de l'assainissement non collectif ;
- Informer sur le contenu et le déroulement de l'opération groupée ;
- Présenter le personnel de TEST Ingénierie habilité à intervenir chez les particuliers.

Lieux et horaires
des réunions publiques d'information

SALLES	DATES	HORAIRE
VILLIERS SAINT GEORGES (foyer rural)	Mercredi 9 janvier 2013	19h00
COURCHAMP (Salle des fêtes)	Jeudi 10 janvier 2013	20h30
CERNEUX (Salle des fêtes)	Vendredi 11 janvier 2013	19h00
SOURDUN (Salle des fêtes)	Jeudi 17 janvier 2013	19h00
SAINTE COLOMBE (Salle Griveau)	Lundi 21 janvier 2013	19h00
BANNOST VILLEGAGNON (Salle des fêtes)	Mardi 22 janvier 2013	19h00

Vous avez la possibilité d'assister à la réunion de votre choix, en fonction de vos disponibilités.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Vice-président
chargé de l'environnement



Dominique BONTOUR

Provins, le 16 novembre 2012

Dossier suivi par : David CLAUDÉ
Tél. : 01.60.58 53 30
Mail : d.claude@cc-du-provinois.fr

Objet : *Opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (A.N.C.), déclarées non conformes*

Madame, Monsieur,

Entre 2006 à 2011, un technicien en assainissement non collectif s'est rendu à votre domicile et a réalisé un contrôle de conformité de votre installation, comme le prévoit la Loi sur l'eau du 30 décembre 2006. Cette visite s'est effectuée sous le contrôle du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) de la Communauté de communes du Provinois.

Le rapport de visite qui vous a été remis, a révélé la nécessité d'une mise en conformité technique de votre installation.

Pour vous aider, les élus de la Communauté de communes du Provinois ont décidé de doter le S.P.A.N.C. de la compétence lui permettant de mener à bien un programme de réhabilitation des installations déclarées non conformes, seul moyen de vous faire bénéficier de subventions.

Vous serez invité, très prochainement, à une réunion publique au cours de laquelle vous serez informé du déroulement de l'opération ainsi que de vos obligations pour la mise aux normes de votre installation, au regard de la réglementation en vigueur.

A l'issue, il sera proposé aux propriétaires volontaires et éligibles aux subventions de nos partenaires, d'adhérer à cette opération groupée.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués et cordiaux.

**Le Vice-président
chargé de l'environnement et de l'urbanisme**

Dominique BONTOUR

Le Maire de la commune

Edmond KALUZNY



BONNE ANNÉE
2013